

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier

Le nombre de votants est de : 16 membres
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 26/08/2021	Avis sans rapporteurs	Avis sur une DEP en 44 concernant la ZAC de Doulon-Gohards à Nantes N° de projet Onagre : 2019-05-30x-00708	Avis : Favorable sous conditions
------------------------------------	-----------------------	--	--

Le dossier est présenté par le maître d'ouvrage.

Le projet de ZAC porté par Nantes Métropole vise à créer 2700 logements sur une vaste zone de 180 hectares dont 100 hectares sont d'ores et déjà classés en zone naturelle. La compensation portera sur plus de 7 ha.

Le CSRPN s'interroge sur la disposition des terrains servant à la compensation qui, pour le moment, sont occupés illégalement. Seront-ils réellement disponibles pour la mise en œuvre de la compensation ?

Réponse : Une évacuation est justement en cours ce jour. De plus, un travail d'action sociale et de relogement a été mis en œuvre depuis plusieurs mois par le maître d'ouvrage. Les terrains devraient donc bien être disponibles pour la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Le CSRPN relève que la qualité des sols des terrains prévus pour la compensation sont de qualité médiocre en particulier du fait des brûlages de déchets effectués de longue date (pollution aux HAP et aux métaux lourds). Quelles actions seront mises en œuvre pour la qualité des sols et des milieux ?

Réponse : Le bois présent sur le site est de bonne qualité, le cours d'eau nommé le ruisseau des Gohards est lui pollué. Un gros travail de restauration sera effectué sur la zone humide pour améliorer la qualité du cours d'eau. Pour les sols, il est prévu de réactiver la fertilité des sols.

Le CSRPN s'interroge sur un potentiel décapage des sols pour traiter la pollution sur le site de la ferme Bertho. La réactivation de la fertilité du sol est intéressante mais ne correspond pas à une dépollution.

Réponse : le problème était le même sur le site de la ferme de Saint Médard. La réactivation du sol a permis de remettre en place une activité agricole. La ferme actuelle est en agriculture biologique.

Le CSRPN précise que sur le site de la ferme de Saint Médard, il n'y a pas eu d'occupation et de brûlage de déchets comme sur la ferme Bertho.

Avis favorable pour la dérogation espèces protégées concernant la ZAC de Doulon-Gohards à Nantes **assorti des conditions suivantes** :

- engager un diagnostic complet de la qualité des sols de la ferme Bertho,
- suivant les résultats du diagnostic, le pétitionnaire s'engage à dépolluer le site pour assurer la viabilité de la mesure compensatoire. Le pétitionnaire doit aussi s'assurer de l'absence d'impacts des produits polluants (métaux lourds et hydrocarbures) sur les espèces et habitats présents ou à venir.

Favorable : 15

Abstention : 1

Défavorable : 0

Date de signature : 08/09/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Willy Chéneau

